

Commune d'Ohey

## PERMIS INTEGRE

## AVIS

**Recours relatif à une demande de permis intégré  
Décision du Gouvernement wallon**

Décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales

Le Bourgmestre informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis intégré délivré à la société **NEW MECCO S.A.**, de (6041) Gosselies, avenue Jean Mermoz, n° 1/4, pour construire une surface commerciale, des parkings, une cabine haute tension et deux logements à Maizeret, rue de Gawday, sur les parcelles cadastrées sous section A, numéros 68/D/3, 68/A/3 et 68/N/3 a fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis. Par arrêté du 3 avril 2017, le Ministre de l'économie a délivré sur recours à la société précitée **un refus de permis intégré**. La décision communale est donc ainsi confirmée.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu à l'administration communale d'Ohey – service urbanisme - chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h00 et le samedi matin,

**du 6 au 27 avril 2017.** Nos bureaux seront fermés le 17 avril 2017. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après les heures d'ouverture du service au public, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard le jour ouvrable qui précède auprès du service urbanisme de la Commune d'Ohey – Place roi Baudouin, 80 à 5350 OHEY

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'État contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. La section d'administration du Conseil d'État peut être saisie par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

A Ohey, le 06/04/2017

Le Bourgmestre,

CHRISTOPHE GILON